

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

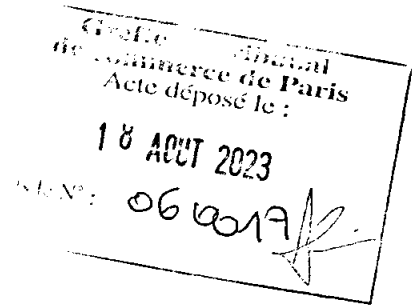
Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 06541
Numéro SIREN : 801 301 631
Nom ou dénomination : 2F RENOV

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2023 sous le numéro de dépôt 60017

2F RENOV
SARL au capital de 10.000,00 euros
Siège social 54 rue Greneta - 75002 PARIS
RCS PARIS 801 301 631



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Et le trente juin à dix-sept heures

Les associés de la SARL 2F RENOV, au capital de 10.000,00 euros, divisé en 100 parts, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

ÉTAIENT PRESENTS :

- Monsieur Nelson ROMAO, demeurant 36 Avenue Edmond Huret - 93250 VILLEMOMBLE
Titulaire de..... 50 parts sociales.
 - Monsieur Christophe AZENHA ROMAO, demeurant 18 Grande Rue - 77135 PONTCARRE
Titulaire de..... 50 parts sociales.
- Total des parts..... 100 parts sociales.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nelson ROMAO, associé cogérant.

Le président constate que les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion ;
- le bilan, l'annexe et l'inventaire ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Examen, approbation des comptes et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance et approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et approbation desdites conventions ;
- Questions diverses.

Lecture est donnée du rapport de gestion du gérant.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 12.785,44 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu du bénéfice de l'exercice s'élevant à 12.785,44 euros et d'un report à nouveau de (13.894,64) euros, l'assemblée décide de procéder aux affectations suivantes :

- soit (1.109,20) euros au poste « Report à nouveau ».

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des trois dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous.

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Part éligible à l'abattement
2021			
2020			
2019			

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant, sur une convention visée à l'article L. 223-19 du code de commerce, approuve tant les conclusions de ce rapport que la convention qui y est relatée.

Aucune convention entrant dans le champ d'application des conventions visées à l'article L.233-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés non concernés.

MR

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

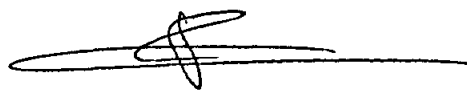
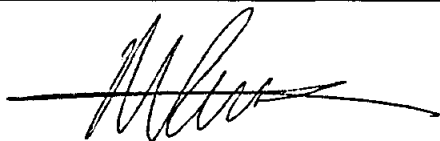
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

M. Nelson ROMAO

M. Christophe AZENHA ROMAO



1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **2F RENO V** Néant *
 Adresse de l'entreprise **54 rue Greneta 75002 PARIS**
 SIRET **8 0 1 3 0 1 6 3 1 0 0 0 1 7**
 Durée de l'exercice en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

				Exercice N (2022)		Exercice N-1 (2021)	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	030	34 960	23 429	11 531	16 968
	Immobilisations financières* (1)	040	042	450		450	450
	Total I (5)	044	048	35 410	23 429	11 981	17 418
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
	Marchandises*	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				855
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070	1 225		1 225	16 100
		072	074	8 419		8 419	1 467
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	2 917		2 917	1
	Charges constatées d'avance*	092	094				
	Total II	096	098	12 561		12 561	18 423
	Total général (I + II)	110	112	47 971	23 429	24 542	35 841
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		10 000		10 000	
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 000		1 000	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		(13 895)		(4 658)	
	Résultat de l'exercice	136		12 785		(9 237)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		9 891		(2 895)	
Provisions pour risques et charges	Total II 154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		10 876		15 547	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				16 100	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		923		1 485	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172		2 853		5 604	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		14 652		38 735		
Total général (I + II + III)	180		24 542		35 841		
REDOUBTES	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		167	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

PROCURATION

Je soussigné(e) Monsieur ROMAO Nelson

Demeurant 36 Avenue Edmond Huret 93250 VILLEMOMBLE

Agissant en qualité de co-gérant

De SARL 2F RENOV

Donne par les présentes pouvoir à

LIBERIZE - Cabinet CAQUINEAU EXPERTISE
29, rue des Rosières
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

De pour moi et en mon nom faire tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant mon entreprise auprès des registres.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à Paris

Le 30 juin 2023





N° de gestion 2007B04041

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 4 avril 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 501 302 434 R.C.S. Evry
Date d'immatriculation 18/12/2007
Dénomination ou raison sociale **CAQUINEAU EXPERTISE**
Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Capital social 8 000,00 Euros
Adresse du siège 29 Rue Rosières 91240 Saint-Michel-sur-Orge
Durée de la personne morale Jusqu'au 18/12/2106
Date de clôture de l'exercice social 30 juin

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms CAQUINEAU Fabienne Catherine Hélène
Date et lieu de naissance Le 10/11/1976 à Nantes (44)
Nationalité Française
Domicile personnel 30 Rue du Clos Bernard 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 29 Rue Rosières 91240 Saint-Michel-sur-Orge
Nom commercial LIBERIZE
Activité(s) exercée(s) Expertise comptable
Date de commencement d'activité 01/01/2008
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

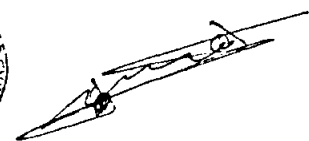
R.C.S. Paris

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Mention du 09/01/2018

Cession de clientèle : la société CEPRO - 29 Rue des Rosières - 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE (RCS EVRY 488 128 588) à cédé à la société CAQUINEAU EXPERTISE - 29 Rue des Rosières - 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE (RCS EVRY 501 302 434) à compter du 30/12/2017.

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

